

LIEU : Place La Citrière, 50 boul. Taschereau, 2^e étage à La Prairie, Qc

DATE : 26 mars 2025

HEURE : 19 h 00



C.C.S.E.H.D.A.A.

PROCÈS-VERBAL

Sont présents : MMES Andrée Morin, Présidente, membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire
Elyse Levesque, représentante du personnel de soutien
Ellen Lafrance, vice-présidente, membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire
Ginette Pariseault, représentante des organismes qui dispensent des services aux EHDAA
Doerte Ufkes, membre parent régulier et représentante pour les élèves de niveau secondaire
Véronique Lachapelle, membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire, représentante substitut au comité de parents
Mélanie Langlois-Ermel, représentante des élèves desservis à l'extérieur du CSSDGS
Isabelle Laberge, représentante des enseignants
Marie-Josée Bibeau, Directrice des Services éducatifs
Sophie Bélair, Directrice adjointe des Services éducatifs

M. Jean-François Fortin, représentant des directions d'écoles

Public : Mme Marianne Tremblay, parent
M. Hervé Simon, parent
M. Kyvinh Tran, parent

Sont absents : MMES Sophie Riendeau, secrétaire et trésorière, membre parent régulier pour les élèves niveau primaire
Élizabeth St-Gelais, membre parent régulier pour les élèves de niveau primaire
Andréa Gonzales, membre parent régulier pour les élèves de niveau primaire
M. Roch Gosselin, représentant des professionnels du réseau scolaire

1. Ouverture de la rencontre

Mme Morin procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 02.

2. Mot de bienvenue de la présidente

Mention de la présence de Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mélanie Langlois-Ermel propose d'expliquer ce qu'est le CCSEHDAA au point Varia. Cette explication sera donnée au début de la période de questions du public.

Il est proposé par Mme Elyse Levesque d'adopter les points à l'ordre du jour, et appuyé par Mme Isabelle Laberge.

4. Adoption du procès-verbal du 12 février 2025

Mme Mélanie Langlois-Ermel propose d'adopter le procès-verbal du 12 février 2025 et Mme Ginette Pariseault, appuie. Il est mentionné que le nom d'Elise Levesque doit être écrit sans accent dans les procès-verbaux à venir.

5. Affaires découlant des procès-verbaux précédents

5.5 Suivi pour le prix des bénévoles

Avant, le suivi était envoyé à même le courrier du comité et celui du prix du bénévole. Cette année et l'an dernier, non, et ça a porté à confusion. Ce sera régularisé l'an prochain, les 2 nominations seront combinées et envoyées au même moment. Nous avons reçu 3 noms : Valérie Perras, pour le régulier, sera transférée à la présidente du comité de parents pour les petits déjeuners à l'école Saint-Patrice. Caroline Tremblay présentée par le directeur M. Michel Robert (FGA) pour le projet culinaire. À ce sujet, Mme Lafrance se demande si un enseignant qui n'était pas un parent du CSS pourrait être nommé. Mélissa Mundaca (LPP) pour le football sera transférée à l'attention du comité de parent. Mme Morin se demande quel est le prix, Mme Bibeau se renseignera pour savoir quel est le prix et qui doit l'attribuer. M. Fortin propose d'offrir des fleurs au bénévole gagnant. Mme Lachapelle nous rappelle que le prix pour la soirée bénévole est une surprise chaque année, mais qu'un cadeau est prévu pour le récipiendaire, mais que le CCSEHDAA offrait une plaque de reconnaissance.

5.6 Parcours TEVA

La rencontre qui devait être le 12 mars 2025 sera reportée au 30 avril 2025 19 h. Une invitation sera faite rapidement sur les réseaux sociaux. La rencontre aura lieu en ligne pour les parents inscrits. Mme Morin souligne que la rencontre se bonifie chaque année et que le sujet est intéressant.

6. Période de questions du public

M. Hervé Simon se demande pourquoi il a reçu un courriel d'invitation. Mme Morin lui répond qu'il a été invité par la direction de son école, et que le mandat du comité est de le guider s'il a des questions. Mme Tremblay souhaite écouter le point 11, car son fils ira au secondaire l'an prochain. Le projet de surveillance l'intéressait puisqu'il répondrait à son besoin considérant l'horaire de LPP et de sa réalité familiale. M. Kevin Tran, démontre son intérêt à connaître le fonctionnement du comité, d'où sa présence.

7. Information FP-FGA

Présentation de Mme Bibeau des écoles situées à Châteauguay et à La Prairie. Voir documents joints. Les élèves qui ont les acquis de secondaires 3 et 4 peuvent s'inscrire. Les élèves qui ont un besoin particulier sont accueillis et un plan d'aide à l'apprentissage (l'équivalent d'un PIA au secteur jeunes) est mis sur pied au besoin. Pour obtenir son diplôme, une dérogation à certaines compétences peut être faite, mais ne doit pas impacter le métier. Des partenaires externes peuvent collaborer au support des élèves. Les élèves EHDAA peuvent fréquenter l'école jusqu'à 21 ans. Le groupe de formation professionnelle et sociale est présenté. Le programme a une durée de 5 ans, et a pour objectif d'apprendre à vivre en société. Le 10 avril 2025 à 18 h 30 à LPP, une soirée d'information sur la formation professionnelle est ouverte aux parents des jeunes du secondaire en adaptation scolaire.

Présentation du vidéo disponible sur le site du CSSDGS : [vidéo soirée d'information 10 avril 2025](#)

Une collaboration avec le SDEM et SEMO Montérégie profite aux élèves. Mme Lafrance se demande quels élèves peuvent fréquenter le programme. Mme Bibeau lui répond que tous les élèves ayant un dx peuvent y participer (à valider). Lors de l'événement, les partenaires seront aussi présents et les parents pourront poser des questions. Le CSS assiste aussi à une table de développement du